

S. E. R.

Paris, le 24 Novembre 1944

23, Boulevard Haussmann

Service d'Evacuation
et de Regroupement
des Enfants et Familles Juives

Tel. : PRO 99-90

R A P P O R T D U S. E. R. F R A N C E

I° - F O R M A T I O N E T B U T

En 1943, à la suite de l'introduction en France du système d'arrestations massives mis en vigueur par les allemands, est constitué par les organisations juives de Résistance et de Sauvetage, un organisme dénommé **SERVICE D'EVACUATION ET DE REGROUPEMENT DES ENFANTS ET DES FAMILLES JUIVES**, qui se propose de lutter par tous les moyens en son pouvoir contre l'extermination nazie.

Le but immédiat de cet organisme est le sauvetage des familles, mais déjà en envisage pour plus tard le regroupement des dispersés et la recherche des disparus.

Au sein de cet organisme est créé une branche s'occupant spécialement des enfants (**S.E.R.E. : SERVICE EVACUATION ET REGROUPEMENT DES ENFANTS**) qui, pour des raisons de sécurité, fonctionne d'une manière autonome.

2° - A C T I V I T E D U S. E. R. P E N D A N T L' O C C U P A T I O N

Le S.E.R. s'étant donné pour but le sauvetage de tous les juifs, sans distinction, se trouve en présence de questions particulièrement difficiles à résoudre. D'une part, en effet, se pose le problème des jeunes gens doublement en danger:

en tant que juifs
en tant que travailleurs soumis au travail obligatoire en Allemagne.

D'autre part, il est nécessaire de résoudre la question des familles juives qui, trop connues dans leur résidence habituelle, ne peuvent s'y dissimuler.

Ces deux grands problèmes sont résolus après d'énormes difficultés.

Pour les jeunes gens, des convois sont organisés vers les pays libres, qui, notamment à travers les Pyrénées, s'acheminent sans cesse vers l'Afrique du Nord, l'Angleterre et la Palestine. Tous ces groupes, ont auparavant suivi un sévère entraînement dans la montagne, pour leur permettre d'acquiescir l'endurance nécessaire au voyage.

*besoins en Toulouse
d'abord fiscalisation
Guerre 70 % d'habitat
dans
est*

*Paris, le 24 novembre 1944
23, Boulevard Haussmann*

S. E. R.

Service d'Evacuation
et de Regroupement

des Enfants et Familles Juives

Paris, le 14 Novembre 1944

23, Boulevard Haussmann

Folio N°2

Tél. : PRO 99-90

Pour d'autres, décidés à ne pas quitter la France, des maquis sont organisés et des bataillons juifs sont créés.

Les jeunes, qui sont dans l'obligation de rester dans les villes, sont munis de faux papiers d'identité et mènent une vie à peu près normale.

Quant aux familles, elles sont assez cruellement éprouvées par les mesures nécessaires de sauvetage. La première précaution est de les séparer de leurs enfants et de remettre ceux-ci au S.E.R.E. dont nous dirons l'activité plus loin. En effet, suivant les mesures de sauvetage s'avèrent inefficaces, et les enfants doivent être préservés avant tout.

Puis, les familles doivent changer de région et avec une nouvelle identité il faut les établir dans une contrée où elles sont inconnues. Les hommes valides sont acheminés vers l'Espagne, puis l'Afrique du Nord l'Angleterre et la Palestine, et suivant les possibilités du moment, avec leurs femmes vers la Suisse. Souvent les familles sont dispersées en 4 ou 5 endroits par suite des conditions délicates de sauvetage.

LE PROBLEME DES ENFANTS.

Cette dernière question a été résolue par le S.E.R.E. de la manière suivante:

a) Séparation des enfants de leurs parents et dispersion dans les collèges, pensionnats, colonies de vacances.

Ces enfants sont ainsi camouflés à l'aide de fausses pièces d'identité et passent inaperçus aux yeux de la police allemande et des collaborateurs français.

b) Organisation de convois à destination de la Suisse et de l'Espagne. Ces deux méthodes sont employées concurremment, sans arrêt. Malgré les pertes terribles subies par les équipes de travail, des centaines d'enfants trouvent un asile en Suisse, et avec plus de péril une terre libre en Espagne, au Portugal et jusqu'en Palestine. Ce bref résumé peut donner un aperçu du travail S.E.R. et S.E.R.E. pendant l'occupation allemande.

3° - ACTIVITE S. E. R. APRES LA LIBERATION.

Après de longues années de travail clandestin pour arracher quelques vies humaines de plus à l'opresseur nazi, vint la libération du territoire français, et avec cette ère nouvelle commence une autre phase du travail.

Le regroupement des familles disséminées et dispersées s'impose d'urgence et les mêmes équipes de jeunes qui les dissimulèrent dans

.../..

S. E. R.

Service d'Evacuation
et de Regroupement

des Enfants et Familles Juives

Paris, le 14 Novembre 1944

23, Boulevard Haussmann

Folio N°3

Tél. : PRO 99-90

L'illégalité se mettent à l'oeuvre pour rendre les enfants aux parents ou toutau moins pour leur en donner des nouvelles.

Des bureaux de recherches sont alors ouverts dans tous les grands centres.

Là encore, les problèmes sont multiples et peuvent se classer en 3 catégories:

- 1°) Recherche des Enfants.
- 2°) Regroupement des Familles
- 3°) Constitution de dossiers de déportés et de disparus.

1°-RECHERCHE DES ENFANTS.

a) Enfants placés par des organismes.

Ces enfants sont disséminés sur l'ensemble du territoire et souvent leurs familles ne savent rien d'eux. Il faut donc faire des recherches pour rétablir leurs dossiers, rechercher les enfants et les mettre en contact avec ce qui reste éventuellement de leurs familles.

b) Enfants pris en charge.

Maintes fois, lors de la déportation des parents, les enfants ont été recueillis par des amis ou des personnes charitables, des organismes sociaux les ont également placés dans des familles chrétiennes où ils ont eu la vie sauve. Ces enfants sont recherchés et regroupés dans des homes juifs où ils reçoivent l'instruction et l'éducation auxquelles ils ont droit. Par ailleurs, des centaines d'enfants orphelins sont dispersés à travers les territoires, anciennement occupés, et leurs adresses sont ignorées. Il faut rechercher département par département, et village par village, les traces de ces derniers.

Les enfants retrouvés sont retirés des couvents, orphelinats, Assistance Publique et familles où ils étaient placés, pour être transférés dans les maisons d'enfants juives.

2°- REGROUPEMENT DES FAMILLES.

Les familles juives ont eu leurs membres dispersés dans tous les coins de la France, et par delà les frontières. Ceux de ces membres qui sont encore vivants désirent se retrouver, et pour cela le S.E.R. a organisé un Service Central de Recherches à PARIS, où a été constitué un fichier central qui permet de retrouver beaucoup de personnes recherchées.

Outre les recherches et recensements effectués en France, l'établissement d'un bureau correspondant du S.E.R. en Belgique permet l'extension par dessus les frontières de ce service de recherches.

.../...

S. E. R.

Service d'Evacuation
et de Regroupement

des Enfants et Familles Juives

Paris, le 14 Novembre 1944
23, Boulevard Haussmann

Tél. : PRO 99-90

3° - DEPORTES ET DISPARUS.

Des milliers de personnes ont été massacrées ou déportées en France, Belgique, Hollande, Pologne, et d'autres pays occupés.

D'autres sont décédées en prisons ou dans des camps de concentration. Dès la libération d'un morceau de territoire, le S.E.R. a envoyé ses équipes de recherches dans les divers camps, prisons, pénitenciers, ceci dans le but de s'emparer des dossiers et documents pouvant donner le moindre détail sur les intéressés.

Un fichier central alimenté par les fichiers de tous les camps et prisons a été constitué, qui doit comprendre les noms de tous les déportés juifs, ainsi que le maximum de renseignements sur leur compte.

Dans ce fichier central est également inclus le fichier de toutes les personnes décédées par suite de mauvais traitements, tortures et exécutions des troupes nazies et de leurs aides indigènes dans les divers pays. Les fichiers des différents pays s'incorporent successivement dans le fichier central de Paris et chaque bureau extérieur communique au fichier central de Paris le maximum de renseignements qu'il peut récupérer.

Le but auquel tend le S.E.R. dans cette oeuvre est le suivant: pouvoir renseigner le monde juif sur tous les disparus, et à l'aide de ses fichiers, effectuer une recherche rapide des déportés en Pologne et en Allemagne.

Actuellement le S.E.R. est le seul organisme en mesure de fournir les dossiers complets de tous les déportés, ainsi que ceux des personnes fusillées ou décédées. Grâce à son fichier central, il sera en mesure de répondre à toute demande de recherches de quelque ordre qu'elle soit.

L'Etablissement du fichier de France a nécessité la prospection de tous les camps de concentration, prisons et pénitenciers, et le S.E.R. est en mesure de fournir des renseignements relatifs aux personnes suivantes:

I° - Personnes ayant séjourné dans les camps de:

Drancy
Compiègne
Gurs,
Rivesaltes
Masseube
Septfonds
Pithiviers
Beaume la Rolande
Mous les Tours
Poitiers

*ainsi que les documents sur
les cimetières de ces camps.../...*